

# **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2024**

Le huit novembre deux mil vingt-quatre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 4 novembre 2024.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Bruno LOUATRON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Christel BALDET, Thomas CARREZ, Liliane ELY, Delphine FORET, Laurence GIRARD, Claire GUERINEAU, Régine VAILLANT et Pascal ROCTON.

Étaient absents : Jean-Luc BERGER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Jérôme COUDREUSE, Guy de DURFORT, Mickaël MONSIMIER.

Monsieur Jean-Luc BERGER a donné procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER.  
Monsieur Guy de DURFORT donne procuration à Madame Laurence BATAILLE.  
Monsieur Mickaël MONSIMIER donne procuration à Madame Delphine FORET.

Madame Christel BALDET est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 18 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Contrat d'assurances**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet des contrats d'assurances de la commune proposé par la société GROUPAMA, représentée par Mme BEZARD Cécile chargée d'affaires collectivités.

Il précise qu'il s'agit d'une mise en concurrence des contrats dont nous disposons auprès de la société d'assurance ALLIANZ à savoir : l'assurance multirisque, la protection juridique des agents et des élus, le contrat AGF matériel de gestion et les véhicules (flotte comprise).

- La proposition de l'assurance GROUPAMA est la suivante :
- Assurance multirisque VILLASUR avec option CAB ASSUR (assistance juridique) regroupant la responsabilité générale, la protection juridique, les bâtiments et leur contenu, la multirisque informatique, le mobilier urbain.
- L'assurance AUTO MISSION COLLABORATEUR permet de couvrir tous les risques et tous les dommages sans franchise subis par le véhicule d'un élu ou d'un agent lorsqu'il est utilisé pour le compte de la collectivité.
- L'assurance PARC AUTOMIBILES regroupant l'ensemble des véhicules appartenant à la commune.

- L'assurance CYBER SECURITÉ formule confort proposant une prestation de gestion de crise et la prise en charge des mesures nécessaires pour faire face à un incident de sécurité et / ou atteinte aux données et / ou une atteinte au système d'information.

la cotisation annuelle s'élèvera à 10 208,66 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de contrats d'assurances proposé par la société GROUPAMA ci-dessus détaillés et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

### **Arbre de Noël des écoles 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il alloue chaque année une somme pour l'arbre de Noël des enfants des écoles. Le montant de cette participation s'élevait à 15 € par élève en 2023, 2022, 2021, 2020, 12 € en 2019 et 10 € les années antérieures.

Le Conseil Municipal décide, de maintenir cette participation à 15 € par élève soit pour chacune des deux écoles, compte tenu des effectifs à la rentrée de septembre 2024 :

- ⇒ Ecole Publique : 47 élèves x 15 € = 705 €
- ⇒ Ecole Privée : 33 élèves x 15 € = 495 €

Ces participations seront versées à chaque école (association de parents d'élèves ou coopérative scolaire) et mandatées sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Monsieur LOUATRON explique qu'il s'agit de la subvention traditionnellement versée en fin d'année afin de permettre aux écoles l'achat de livres pour les enfants pour Noël.

Monsieur CHEVALIER s'aperçoit que les écoles sollicitent d'avantage la commune pour des demandes de subventions exceptionnelles, ce qui l'interroge sur la qualité de leur gestion financière. Il souhaiterait qu'une seule subvention soit annuellement versée pour chacune des écoles et ainsi confier une gestion financière responsable.

### **TARIFS 2025**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs appliqués à la location de la salle des fêtes. Les tarifs concernant les barnums restent inchangés.

#### ▪ **SALLE DES FETES**

WEEK-END (vaisselle comprise)	Utilisateurs de la Commune	Utilisateurs extérieurs
Salle du Haut	<b>113 €</b>	<b>204 €</b>
Salle du Bas avec cuisine	<b>169 €</b>	<b>255 €</b>
Salles Haut et Bas sans cuisine	<b>225 €</b>	<b>337 €</b>
Salles Haut et Bas avec cuisine	<b>281 €</b>	<b>419 €</b>

JOURNEE (sans cuisine, hors week-end)	Vin d'honneur
Salle du Haut	<b>77 €</b>
Salle du Bas	<b>153 €</b>

L'amende forfaitaire pour défaut de tri sélectif des ordures reste au prix de 150 €.

Toutes incivilités constatées troublant la tranquillité du voisinage fera l'objet d'une amende forfaitaire de 500 €.

## ▪ **BARNUMS**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les règles de location et de mise à disposition des barnums.

Le Conseil Municipal rappelle les conditions de location :

- Pas de location des barnums aux **particuliers** dans le cas de **manifestations privées** ;
- Mise à disposition gratuite des barnums aux **particuliers** dans le cas d'une **animation sur la commune** (ex : troc-plantes, fête de quartier, fête nautique...);
- Location gratuite des barnums aux **associations de la Commune** ;
- Application d'une location gratuite une fois par an pour les **commerçants et entrepreneurs de la Commune** ;
- Conditions de location aux **associations extérieures et communes de la Communauté de Communes de Sablé** aux tarifs suivants : 1,50 €/ m<sup>2</sup> le premier jour puis 0,75 €/m<sup>2</sup> les jours suivants.
- Louer aux **agents communaux** au tarif suivant : 10 € / jour et par barnum à raison d'une seule location par an et par agent.

Un contrat de location est établi entre la commune de Juigné-sur-Sarthe et le locataire.

Madame GIRARD demande si la location des barnums aux artisans et aux entreprises de la commune est conditionnée à une manifestation sur le territoire de la commune.

Monsieur CHEVALIER lui répond que ce n'est pas le cas.

## ▪ **CIMETIERE**

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs du cimetière :

- |   |       |
|---|-------|
| ▪ Concession nouvelle de 15 ans de 2 m <sup>2</sup> .....                           | 150 € |
| ▪ Renouvellement des concessions de 2 m <sup>2</sup> pour une durée de 15 ans ..... | 100 € |
| ▪ Concession et caverne pour 15 ans.....  | 400 € |
| ▪ Concession pour inhumation urne pour 15 ans .....                                 | 75 €  |
| ▪ Renouvellement de concession de caverne pour 15 ans .....                         | 60€   |
| ▪ Utilisation d'un caveau communal provisoire limitée à 6 mois.....                 | 60 €  |
- les 6 premiers jours puis 5 € par jour supplémentaire.

Monsieur LOUATRON ajoute que les tarifs du cimetière seront réétudiés lorsque le nouveau règlement du cimetière sera mis en place. Il prévoit la création de nouveaux tarifs.

En 2025, il envisage la reprise de cinq concessions au cimetière de Juigné. Madame BATAILLE s'interroge sur le devenir des restes mortuaires. Monsieur LOUATRON explique que ceux-ci seront déposés dans des reliquaires qui seront ensuite installés dans un ossuaire. Il explique aussi, que la commune devra prévoir la création d'un ossuaire spéciale pour les urnes cinéraires. Il souligne que la commune a souscrit un contrat d'aide et d'assistance juridique en ce qui concerne le droit cinéraire afin d'être accompagné dans ce domaine.

Il conclut, en expliquant que l'engazonnement au cimetière se poursuit. Il prévoit de réunir prochainement la commission cimetière.

## **Questions diverses :**

### **↳ Daniel CHEVALIER : accueil d'une stagiaire secrétaire générale de mairie.**

Monsieur CHEVALIER présente aux membres du Conseil Municipal Madame Alexandra DIGUET stagiaire au sein de la commune de Juigné-sur-Sarthe. Monsieur le Maire, lui laisse la parole afin qu'elle puisse se présenter.

Madame DIGUET informe les élus qu'elle a récemment intégré la nouvelle formation secrétaire générale de mairie proposée par le Centre de Gestion de la Sarthe en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique de la Sarthe. Cette formation certifiante d'une durée de 5 mois alterne des périodes de formations théorique dans les locaux du C.D.G. et du C.N.F.P.T et des périodes de stages qui se tiendront à la mairie de Juigné.

Monsieur CHEVALIER ajoute que la commune s'était portée volontaire pour s'inscrire dans cette démarche afin d'accueillir un ou une stagiaire.

### **↳ Daniel CHEVALIER : Réunion publique d'information pour l'utilisation des défibrillateurs.**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la réunion d'initiation à l'utilisation des défibrillateurs a compté la participation de 37 personnes.

Madame BALDET ajoute que la prise de contact en directe avec les présidents d'associations a favorisé le succès de l'évènement.

### **↳ Bruno LOUATRON : Repas de l'amitié.**

Monsieur LOUATRON informe les élus que le repas de l'amitié est prévu cette année dans la même formule que d'habitude. Il explique avoir recensé 239 bénéficiaires.

En 2025, l'intégration d'une nouvelle classe d'âge supplémentaire interviendra.

En 2024 quatre-vingt-huit personnes ont participé au repas de l'amitié.

Les membres du C.C.A.S souhaite avoir une réflexion sur une nouvelle formule à envisager l'année prochaine compte tenu du nombre croissant de bénéficiaire. Madame VAILLANT ajoute que certaines communes proposent un spectacle et un goûter à cette occasion. Monsieur CHEVALIER propose de soumettre cette idée aux participants. Le bilan financier sera communiqué lors du prochain conseil municipal.

### **↳ Bruno LOUATRON : Self au restaurant scolaire.**

Monsieur LOUATRON indique que la mise en service du self a eu lieu le 5 novembre. Il précise que les maternelles sont servis à table. Il rappelle, que la commune a dans la création de ce nouvel aménagement commandé un meuble de self et un meuble de tri.

### **↳ Daniel CHEVALIER : C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).**

Monsieur CHEVALIER indique aux élus qu'afin de pouvoir avancer sur le projet d'atelier « plantation de vivaces » une réunion de présentation se tiendra le 11 décembre à 15h00 en mairie.

Madame Céline LEVRARD animera cette réunion. Les élus membres de la commission végétalisation communale sont invités.

↳ **Christel BALDET : proposition atelier massage cardiaque.**

Madame BALDET annonce, qu'elle souhaite proposer prochainement un atelier massage cardiaque à participation libre. Elle envisage aussi de programmer un tournoi sportif solidaire au printemps 2025. L'objectif serait de fédérer autour du thème de la santé et aussi de collecter des fonds destinés à être investis dans du matériel ou des équipements de première nécessité. Cet évènement caritatif pourrait être porté par la commune et les associations.

↳ **Daniel CHEVALIER : initiation self défense.**

Monsieur CHEVALIER informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes une session d'initiation au self défense est programmée le 25 novembre à 19h00 au dojo de Sablé. Cette initiation est organisée par le club Watekan de Sablé et sera suivie d'un débat avec la participation des autorités territoriales et d'associations d'aide aux victimes.

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion est fixée le vendredi 6 décembre 2024 à 20h.

Daniel CHEVALIER

Christel BALDET